

Département des Études Juridiques

**DÉCISION N° 81 DU 27 JUILLET 2017
MODIFIANT LA DECISION N° 78 DU 21 JUILLET 2017 MODIFIANT LA DECISION
N°63 DU 14 DECEMBRE 2016
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU SEIN DE L'ENIM**

LE DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE,

Vu la décision n°401 du 5 juin 2012 portant organisation de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;

Vu la décision n°63 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine, modifiée ;

Vu la décision n°78 du 21 juillet 2017 modifiant la décision n°63 du 14 décembre 2016 portant délégation de signature au sein de l'Etablissement national des invalides de la marine ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision n°78 du 21 juillet 2017 susvisée est modifiée pour erreur matérielle :

le visa « *Vue la décision n° 2017-321-501 du 24 mai 2007 portant changement de fonctions de Madame Martine URVOY ;* » est remplacé par « *Vu la décision n° 2017-321-501 du 24 mai 2017 portant changement de fonctions de Madame Martine URVOY ;* »

Article 2 : La présente décision, portée à la connaissance du public par voie de publication sur le site internet de l'établissement: www.enim.eu, prend effet le lendemain de sa date de publication.

SIGNÉ

Le Directeur
de l'Etablissement National
des Invalides de la Marine

Richard DECOTTIGNIES